Annexe 47. Document informatif destiné aux parents concernant le DAccE[143]

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | Enseignement

Pacte pour un Enseignement d'excellence
LE MONDE ÉVOLUE. L'ÉCOLE AUSSI.

LE DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE (DACCE)

DOCUMENT D'INFORMATION À L'ATTENTION DES PARENTS

Le DAccE (Dossier d'Accompagnement de l'Élève) suit le parcours scolaire de chaque enfant tout au long de sa scolarité, même en cas de changement d'école. Actuellement, il concerne les élèves de la 1re maternelle à la 1re secondaire.

Il s'agit d'un outil numérique, individuel et synthétique créé par la fédération Wallonie Bruxelles qui permet de partager des informations relatives au parcours scolaire de votre enfant entre l'école, le Centre PMS et vous.

Cette plateforme soutient la réussite scolaire de votre enfant en favorisant un suivi régulier des apprentissages en y recensant les difficultés d'apprentissages persistantes de votre enfant (s'il y en a) ainsi que les actions de soutiens qui sont mises en place pour l'aider à surmonter ses difficultés.

Quelles informations contient le DAccE ?

Le DAccE de chaque élève contient des informations administratives (noms, âge, coordonnées des parents, …) et liées au parcours scolaire de votre enfant.

L'école peut ajouter d'autres informations dans le DAccE. À trois périodes dans l'année, les enseignants peuvent ajouter les éventuelles difficultés d'apprentissage « persistantes » et les actions mises en place pour pallier ces difficultés. Ces informations sont reprises dans les « bilans de synthèse ». Il vous permet aussi d'y renseigner les actions de soutien que vous mettez en place en dehors de l'école pour réduire ces difficultés.

Les procédures de maintien en troisième maternelle et dans une année du tronc commun (1ère maternelle à la 1re secondaire) ont lieu via le DAccE. À partir de juin 2026, la procédure d'octroi du CEB est également numérisée dans le DAccE.

Comment je peux accéder au DAccE de mon enfant ?

Rendez-vous sur Mon Espace, le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Connectez-vous avec l'une des méthodes proposées. Lorsque vous êtes connecté(e), vous trouverez dans les démarches disponibles : « *consulter le dossier d'accompagnement de l'élève* ». Dans la colonne « Actions », choisissez « *consulter* ». Une fois sur la démarche, cliquez sur le bouton « *Vers la démarche* ».

[143] Pour cette annexe, il est recommandé de privilégier la versions PDF du dossier des annexes pour toute diffusion aux élèves et à leurs parents.